

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Pouvoirs : 8  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 09/07/2018

Le 16 Juillet 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

**Présents** : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

**Absents excusés** : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

**Assistaient** : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

**Secrétaire de séance** : Claude TRASSARD.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion de la CCDSV à l'Association des Maires de France (AMF)**

Le Président propose au Conseil que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée adhère à l'Association des Maires de France, afin de bénéficier à la fois des services de conseil que propose l'association Loi 1901 aux élus et aux cadres intercommunaux, mais aussi de son action auprès des parlementaires et du gouvernement en tant que représentant du bloc communal/intercommunal.

Une cotisation annuelle est versée pour valider l'adhésion, elle représente pour 2018 un montant de 0,0457€/habitants, soit 1 742,08€ pour 38 120 habitants. Elle est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion à l'Association des Maires de France (Loi 1901) ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits relatifs à l'adhésion sont prévus au budget 2018 et le seront dans les budgets suivants.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 JUIL. 2018**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C92-AG  
Affichage le :

**20 JUIL. 2018**

A Trévoux, le 16/07/2018

Le Président,  
Bernard GRISON

